

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des cinq gouvernements membres du Groupe de contact -- le Canada, la France, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique -- qui, ces quatre dernières années, ont travaillé de concert pour tenter de négocier un règlement internationalement reconnu du problème namibien.

Monsieur le Président, l'indépendance de la Namibie est l'un des objectifs auxquels s'associe chacun des gouvernements représentés au sein de cette Assemblée. Aucun de nous ne tenterait de défendre la légitimité de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud, et nous souscrivons tous à la proposition voulant que la Namibie joigne le plus tôt possible les rangs des nations indépendantes. Des divergences surgissent toutefois quant à la façon de réaliser cet objectif. Les cinq gouvernements du Groupe de contact sont convaincus que seul un règlement négocié accepté par la population de la Namibie, le gouvernement de l'Afrique du Sud, les gouvernements des Etats de première ligne et, ultimement, les Nations Unies peut donner à la Namibie cette indépendance que nous lui souhaitons tous sans réserve. Les Cinq ne voient comme solution de rechange à un règlement négocié que la prolongation indéfinie d'une guerre dont on ne voit pas l'issue et qui cause tant de souffrance et de destruction.

Monsieur le Président, comme vous et les représentants ici rassemblés le savez sans doute, les ministres des Affaires étrangères des Cinq se sont réunis à New York le 24 septembre dernier et ont décidé de relancer leurs négociations sur la Namibie, mises en veilleuses depuis l'impasse de la Conférence de Genève en janvier dernier. Nos ministres en sont venus à cette décision à partir des discussions détaillées qui s'étaient poursuivies pendant six mois entre les Cinq, les Etats de première ligne, la SWAPO, l'Afrique du Sud et la mission de l'OUA dirigée par le ministre des Affaires étrangères du Kenya, M. Ouku. La proposition maintenant mise de l'avant par le Groupe de contact prévoit une négociation en trois phases qui, nous l'espérons, permettra de procéder à la mise en application de la résolution 435 du Conseil de sécurité en 1982.

Dans un premier temps, les parties en cause devront prendre des engagements relatifs à une série de principes constitutionnels destinés à renforcer chez les parties intéressées la confiance à l'endroit du processus électoral et de l'avenir d'une Namibie indépendante. Les représentants du Groupe de contact rentrent tout juste d'une mission qui avait pour but de présenter ces principes constitutionnels et d'en discuter avec les parties en cause. Le Groupe a visité le